

## **Requête en déclaration d'aptitude en vue d'adoption internationale.**

(articles 361-1 du Code civil et 1231-27 du Code judiciaire)

**A Madame ou Monsieur le Juge de la jeunesse de** (*indiquer le lieu de siège du tribunal de la jeunesse*)

**Ont/A l'honneur d'exposer ce qui suit**

Attendu que Madame et/ou Monsieur (*nom des candidats adoptants*) résidant (*indiquer l'adresse complète*) sont désireux d'adopter un enfant, conformément à l'article 361-1 du Code civil ;

Que ce(s) candidat(s) adoptant(s) a/ont suivi la préparation organisée par la Communauté française (certificat en annexe) ;

Qu'ils postulent que le tribunal dise qu'ils sont aptes à adopter ;

Que les documents suivants, requis par l'article 1231-27 du Code judiciaire, sont joints à la requête ( liste des documents joints) :

- les cartes d'identité des CA ;
- le certificat de préparation.

A ces causes

Le(s) requérant(s) vous prie(nt) de bien vouloir le(s) déclarer qualifié(s) et apte(s) à assumer **une adoption internationale**

Fait à (lieu), le (date) signature du ou des requérants

---

---

### **ATTENTION !**

***Insistez auprès du juge (un certain nombre de juges le font systématiquement) pour qu'il indique sur le jugement d'aptitude « apte à adopter en adoption internationale un enfant et/ou une fratrie » dans le cas où vous vous réservez la possibilité d'évoluer vers une fratrie. Bien sûr, ne jamais indiquer un pays :***

***Indiquer fratrie sans nombre d'enfants, il y a des fratries de 3 enfants...***

S'il faut vraiment indiquer plus que « adoption internationale »,ci-après une idée de formulation large...

- ou pour un enfant jeune
- ou pour un enfant jeune ou fratrie
- ou pour un enfant en âge préscolaire
- ou pour un enfant plus âgé
- ou pour une fratrie d'enfants plus âgés

Documents civils à produire avec la requête en 2 exemplaires :

Naissance, mariage, nationalité, certificat de domicile, copie de la carte d'identité.

Lors de l'audience devant le juge et le procureur, demander pour quelle date vous pouvez espérer le jugement d'aptitude **et** le rapport du procureur. Attention le rapport du procureur a 2 mois pour sa remise, mais les tribunaux sont très chargé ! Faites appel à la compréhension des Procureurs...